

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Tram Train du Médoc - Marché "VRD TTM" :
 réalisation de la ligne Tram-Train du Médoc de la station Cracovie à Bordeaux
 jusqu'à la gare de Blanquefort - Lot 1 : Travaux d'infrastructures
 Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif de l'opération d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway qui comprend :

- la construction du tram-train du Médoc ;
- les extensions des lignes A, B et C.

L'objet du présent marché dit "VRD TTM" concerne les travaux relatifs à la réalisation d'une ligne tram-train sur environ 7.1 Km depuis la station Cracovie située sur les allées de Boutaut à Bordeaux, jusqu'à la gare de Blanquefort.

Ce projet comprend les travaux de voiries, parc relais et d'aménagements de surface induits par la création de la plate-forme tram-train du Médoc située au droit des stations et des passages à niveau ainsi que la réalisation des quais de stations.

Le marché est fractionné suivant les dispositions de l'article 10 du code des marchés publics en 2 lots séparés, qui donneront chacun lieu à un marché après notification et définis ci après :

Lot 1 - infrastructures, qui prévoit la réalisation :

- des voiries et des aménagements de surface au droit des six (6) stations (Cracovie, La Vache, Bruges Sud, Gare de Bruges, Tiscot et Gare de Blanquefort) et des Passages à Niveau (PN 3, 4, 6 et 12),
- des travaux de réalisation d'un parc de stationnement à la station La Vache,
- des travaux de réalisation du parc relais de la station Gare de Bruges,
- des travaux de réalisation du parc relais de la station Gare de Blanquefort.

Lot 2 - stations, dont l'objet est la réalisation :

- des travaux de génie civil, massifs, voiles, bordures et dallage de quais, fourreaux et fondations profondes,
- des travaux de revêtement des sols,
- des travaux liés à certains refuges piétons situés en bas de rampe de station (bordures, revêtements de sols, dalles podotactiles).

Le marché est à prix unitaires.

La présente délibération vise le lot n°1, pour lequel le montant de la dépense est estimé à 5 001 829,74 € HT pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification du marché.

Cette dépense sera imputée au budget annexe transports, chapitre 23, compte 23800072, CRB KD00, programme TT30.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit être regardée comme entité adjudicatrice. Il a donc été procédé à une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert en application des articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

Ce marché comprend la mise en œuvre d'une clause sociale.

L'avis a été envoyé au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE) le 7 juin 2012 et publiée le 12 juin 2012.

5 opérateurs économiques ont déposé un pli contenant leur candidature et leur offre à la date limite fixée par le dossier de la consultation, le 1^{er} août 2012 :

- l'entreprise EIFFAGE TPSO,
- le groupement conjoint GUINTOLI / EHTP / MALET,
- le groupement solidaire COLAS SO / SCREG SO / CREGUT ATL / CMR EXEDRA / ETDE / AXIMUM,
- l'entreprise EUROVIA Gironde,
- l'entreprise FAYAT Entreprise TP.

Les 5 candidatures ont été agréées.

A l'issue de l'analyse des offres remises, et après jugement et classement des offres selon le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 20 septembre 2012, a décidé d'attribuer le marché VRD TTM - lot 1 - travaux d'infrastructures - au groupement conjoint GUINTOLI / EHTP / MALET ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 098 527,43 € HT, soit 3 705 838,80 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU la délibération n°2009/0708 du Conseil de Communauté en date du 6 novembre 2009,

VU la consultation par voie d'appel d'offres ouvert lancée le 7 juin 2012 pour la réalisation d'une ligne tram-train sur environ 7.1 km depuis la station Cracovie située sur les allées de Boutaut à Bordeaux, jusqu'à la gare de Blanquefort,

VU la décision de la CAO en date du 20 septembre 2012 attribuant le marché relatif au lot n°1 – travaux d'infrastructures - au groupement conjoint GUINTOLI / EHTP / MALET pour un montant de 3 098 527,43 € HT, soit 3 705 838,80 € TTC.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que, par sa décision du 20 septembre 2012, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché dit VRD TTM - lot 1 portant sur la réalisation des travaux d'infrastructures de la ligne TTM sur environ 7.1 Km depuis la station Cracovie située sur les allées de Boutaut à Bordeaux, jusqu'à la gare de Blanquefort ainsi que tous les aménagements structurels périphériques requis (voiries, parc relais etc....) pour un montant de 3 098 527,43 € HT, soit 3 705 838,80 € TTC au groupement conjoint GUINTOLI / EHTP / MALET.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement conjoint GUINTOLI / EHTP / MALET qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché VRD TTM - lot 1 - travaux d'infrastructures, pour un montant de 3 098 527,43 € HT, soit 3 705 838,80 € TTC ;

Article 2 : Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants, au budget annexe transports, chapitre 23, compte 23800072, CRB KD00, programme TT30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2012

M. GÉRARD CHAUSSET